



Région académique
OCCITANIE



ac-toulouse.fr

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi

05 36 25 72 13

correspondant-handicap
@ac-toulouse.fr

75 rue St Roch - Toulouse

Rose DAVID
correspondante handicap
académique

L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La loi du 11 février 2005 réaffirme obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les employeurs publics, qui s'élève à 6 % de l'effectif d'assujettissement. L'objectif est d'impliquer plus grandement les employeurs dans la mise en œuvre des mesures pour l'emploi des travailleurs handicapés. L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures appropriées pour permettre au travailleur en situation de handicap d'accéder à un emploi, de le conserver et d'y progresser.

Pour inciter les employeurs à atteindre ce taux, un mécanisme d'incitation financière est mis en place : Les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés sont soumis à une contribution financière.

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS POUR DEVENIR BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

